



## Reconnaissance en paternité

Par **HORTUS**, le 19/01/2013 à 16:26

Bonjour,

je souhaiterais désigner la fille (12 ans) de ma future épouse (mariage prévu le 2 mars prochain) comme ma fille afin qu'elle figure sur notre livret de famille comme "enfant issu du couple". Elle figure seule sur le livret de famille avec sa maman dont elle porte le nom de famille.

Que vaut-il mieux ? Procéder à cette reconnaissance avant le mariage ou attendre le mariage (adoption ?).

Dans le cas de la reconnaissance, 2 autres questions :

- quel impact sur le nom de famille de l'enfant ? est-il possible de lui donner nos deux noms accolés ?
- la reconnaissance ayant lieu plus d'1 an après la naissance, u at-il partage automatique de l'autorité parentale ou un passage devant le greffier du TGI de notre domicile s'impose-t-il ?

d'avance merci